



# **L'Action sociale pour le bien-vieillir de la Carsat Sud-Est**

Août 2022



## **1 - UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR REDUIRE LA FRAGILITE A DOMICILE 5**

*I Une nouvelle génération de plan d'aides autonomie pour conjuguer prévention et réponse domiciliaire 6*

*II Augmenter les plafonds de ressources pour les aides individuelles 6*

*III Vers la simplification généralisée de la demande d'aides à l'autonomie 6*

## **2 – DES SOLUTIONS POUR FAVORISER LE « VIEILLIR CHEZ SOI » ET ACCOMPAGNER LE VIRAGE DOMICILIAIRE 7**

*I Adapter et équiper le logement des retraités 7*

*II Un soutien actif pour construire l'offre de demain en matière de « chez-soi collectif » 8*

*III Des services de proximité pour le bien-vieillir à domicile 9*

*IV Pour un « chez-soi » alliant vie sociale à domicile et solidarité intergénérationnelle 9*

## **3 - DES ACTIONS COLLECTIVES POUR PREVENIR LA FRAGILITE 10**

*I Une ingénierie de prévention en constante transformation 10*

*II Une accessibilité simplifiée aux actions de prévention 10*

*III Prévention destinée aux aidants 11*

*IV Prévention en direction des plus fragiles 12*

## **4 - DE NOUVELLES REPONSES DE PREVENTION POUR DEMAIN 13**

*I Le soutien à l'innovation : VIVA Lab accélère les solutions de demain 13*

*II Des partenariats essentiels pour repérer et accompagner les seniors 14*

*III Un Pôle dédié aux partenariats 15*

**Contacts 16**

## INTRODUCTION

La France est confrontée aux défis posés par une transition démographique majeure avec l'arrivée des générations du baby-boom aux âges où peuvent survenir les premières fragilités liées au vieillissement. Et l'enjeu est d'autant plus grand que la part et le nombre de personnes âgées dans la population progressent régulièrement :

- 15 millions de plus de 60 ans aujourd'hui (20 % de la population), 20 millions en 2030...
- 1,5 million de personnes ont plus de 85 ans ; elles seront 4,8 millions en 2050.

L'Assurance retraite (Cnav) a anticipé depuis plusieurs années la transition démographique en renforçant et structurant une politique de prévention qui ambitionne de couvrir les grandes étapes de vie à la retraite jusqu'à la prise en charge des premières fragilités liées à l'autonomie à domicile.

**Le bien-vieillir** est donc le maître mot de **l'action sociale** de **l'Assurance retraite**.

L'Assurance retraite, c'est avant tout un réseau de proximité, présent sur tout le territoire.

**Sur les régions Paca et Corse, c'est la Carsat Sud-Est**, organisme du régime général de la Sécurité sociale, qui intervient auprès **des retraités**, au titre du **bien-vieillir**.

L'intervention de la Carsat sud-Est se traduit concrètement par un engagement à promouvoir un vieillissement actif en santé au moment du passage à la retraite et à moderniser sa politique d'accompagnement à domicile des retraités, autour de 4 orientations structurantes :

1. Un accompagnement individuel pour réduire la fragilité à domicile
2. Des solutions pour vieillir dans un domicile équipé et adapté
3. Des actions collectives pour favoriser l'accès des retraités à la prévention
4. Le développement de réponses nouvelles de prévention et d'actions pour « aller vers » les plus fragiles

**413 millions**

d'euros consacrés à l'action sociale, sous forme d'actions individuelles ou collectives couvrant tout le territoire dont

**28,7 millions**

d'euros en régions Paca et Corse (hors lieux de vie collectifs)

**Ce document présente les offres de services, les réalisations et les ambitions de la Carsat Sud-Est en termes d'action sociale pour le bien-vieillir.**

# 1 - UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR REDUIRE LA FRAGILITE A DOMICILE



La Carsat Sud-Est propose des plans d'aide s'appuyant sur une évaluation des besoins réalisée par un professionnel mandaté dans le cadre d'une visite à domicile.

Son accompagnement repose sur un **bouquet de services** : actions de prévention, aides humaines à domicile et prestations personnalisées telles que sorties véhiculées, portage de repas, assistance administrative et numérique, bien-être, etc.

En 2021, près de 22 660 retraités ont bénéficié d'un plan d'aides.

## I Une nouvelle génération de plan d'aides autonomie pour conjuguer prévention et réponse domiciliaire

Depuis juillet 2021, l'Assurance retraite a mis en place une nouvelle génération de plans d'aides « OSCAR » (offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite), reposant sur une logique de paniers de services autour de prestations disposant de budgets dédiés.



# 1

### Un forfait prévention

pris en charge à 100 % dans la limite de 500 € par an.

Petits travaux d'aménagement du logement, installation d'aides techniques, livraison de courses, accompagnement informatique, conseils, etc.

# 2

### Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile

prises en charge en fonction des ressources dans la limite de 7 heures par mois.

Entretien du linge et du logement, aide à la préparation de repas, etc.

# 3

### Des programmes de prévention

ateliers collectifs (alimentation, mémoire, logement, etc.), réunions d'informations, et orientation vers des offres de partenaires

# 4

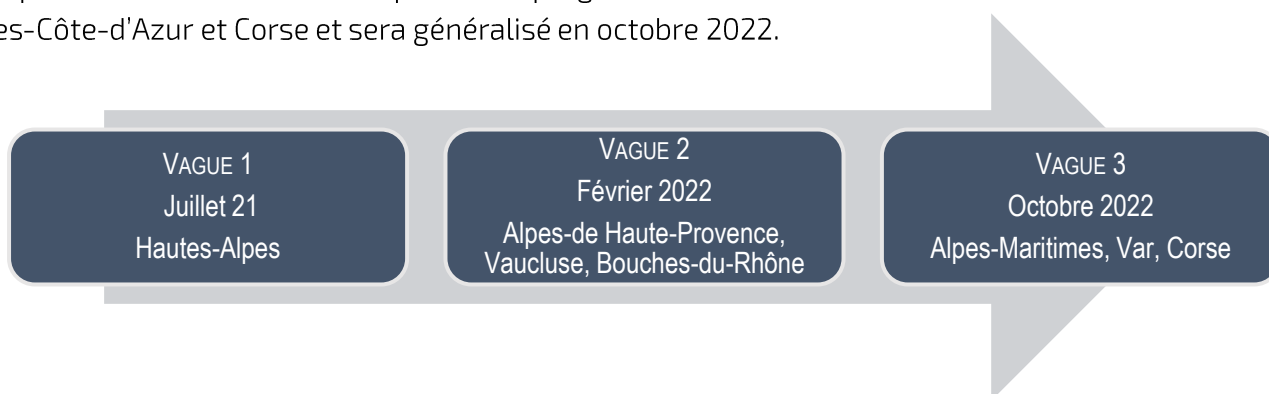
### Un suivi

tout au long et 3 à 4 mois avant la fin du plan d'aides afin de s'assurer que les prestations correspondent toujours aux besoins

Cette nouvelle génération de plan d'aides :

- Propose une réponse élargie, avec une complémentarité des aides individuelles et collectives selon une logique de bouquets de services ;
- Permet une modularité de l'offre centrée sur les besoins et leviers de motivation de chaque retraité, notamment dans l'attribution de prestations forfaitaires de prévention sans reste à charge et tenant compte de l'offre locale ;
- S'appuie sur une démarche globale visant la hausse de la qualité de services et une meilleure articulation de tous les partenaires autour des retraités.

Le déploiement de ce nouveau dispositif est progressif sur les différents territoires de Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse et sera généralisé en octobre 2022.



## II Augmenter les plafonds de ressources pour les aides individuelles

Entre 2019 et 2021, la possibilité de bénéficier d'une participation de la Carsat Sud-Est aux plans d'aides pour le Bien-Vieillir a été élargie : les plafonds de ressources sont passés de 1 600 € à 2 000 € pour une personne seule et de 2 300 € à 3 000 € pour un ménage. Depuis juillet 2022, il n'y a plus de plafond.

## III Vers la simplification généralisée de la demande d'aides à l'autonomie

En 2019, la CNSA a lancé des travaux avec plusieurs départements, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Assurance retraite et la MSA, pour créer un dossier simplifié de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées, commun aux caisses de retraite et aux départements.

L'année 2021 a marqué le déploiement de ce nouveau dossier. Le dossier a été pensé pour être accessible au plus grand nombre, dans un objectif de simplification du parcours des personnes âgées. En particulier, si la personne envoie son dossier au mauvais organisme, celui-ci le réoriente vers le bon interlocuteur et lui adresse un courrier pour l'en informer.

Le dossier imprimé de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées est mis à disposition des territoires volontaires depuis le 1er juillet 2021.

En région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le formulaire unique de demande d'aides à l'autonomie est expérimenté dans [le Vaucluse](#) depuis juin 2022.

## 2 – DES SOLUTIONS POUR FAVORISER LE « VIEILLIR CHEZ SOI » ET ACCOMPAGNER LE VIRAGE DOMICILIAIRE



Le souhait de la majorité des Français est de pouvoir vieillir à domicile et près de 2 millions de retraités auraient besoin d'une adaptation de leur logement. Par ailleurs, un tiers des occupants du parc social a désormais plus de 60 ans.

La question essentielle de l'habitat et du cadre de vie des retraités est au cœur de la politique de prévention de la Carsat Sud-Est qui propose une palette de solutions : accompagnements et financements de la réalisation de travaux d'adaptation des logements, conseils et solutions pour favoriser le vieillissement dans un domicile adapté, services de proximité pour le bien-vieillir.

### I Adapter et équiper le logement des retraités des régions Sud-Paca et Corse

En 2021, dans les régions Sud-Paca et Corse, près de **1 891 retraités** ont été soutenus financièrement pour réaliser des travaux d'adaptation de leur logement (adaptation au vieillissement et autonomie, lutte contre la précarité énergétique), représentant une dépense d'intervention de **3,3 millions d'euros**.

Au-delà des aides financières accordées sous conditions de ressources, les retraités sont accompagnés tout au long du chantier par des opérateurs habitat, le cas échéant avec l'appui d'ergothérapeutes, dont l'intervention est entièrement prise en charge par la Carsat Sud-Est.

Pour adapter et équiper les logements des retraités à leur avancée en âge, la Carsat Sud-Est finance l'achat et la pose d'aides techniques ou technologiques. Barre d'appui, main courante, balisage lumineux, planche de bain, téléassistance etc., elle accompagne chaque année plus de **2 459 retraités** dans le choix d'équipements adaptés pour un montant de **243 500 €** en 2021.

S'agissant des aides techniques et technologiques dédiées à la « préservation de l'autonomie à domicile », l'Assurance retraite a lancé au mois de mai 2021 le site [www.bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr](http://www.bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr) pour faciliter l'information et l'accessibilité aux équipements.

Par ailleurs, l'Assurance retraite sensibilise durant la vie à la retraite sur l'importance d'entretenir sa mobilité afin de prévenir le risque de survenance de chutes, met à disposition un site web interactif <https://www.mieuxvivresonlogement.fr/> et déploie une offre d'ateliers collectifs « bien chez soi » animés par des professionnels de l'habitat.

# II Un soutien actif pour construire l'offre de demain en matière de « chez-soi collectif »

## Appel à projets Sud-Paca & Corse



Pour agir en faveur de parcours résidentiels choisis, la Carsat Sud-Est soutient de très nombreux projets d'habitats et domiciles alternatifs portés par les bailleurs sociaux, les collectivités locales et les associations. Dans ce cadre, son action est centrée sur le soutien des offres socialement accessibles aux retraités fragilisés (résidences autonomie, habitat inclusif, habitats intermédiaires...).

Les porteurs de projet peuvent bénéficier de prêts sans intérêt ou de subventions des caisses qui peuvent couvrir jusqu'à 50 % du coût du projet. La sélection des dossiers repose sur trois axes et critères stratégiques :

- Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie (animation culturelle et sociale, activités physiques...);
- Favoriser les modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution (création de logements individuels regroupés tels que les béguinages, appartements d'accueil...);
- Soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements (rénovation des résidences autonomie).

En 2021, la Carsat Sud-Est a financé **29 projets de lieux de vie collectifs à hauteur de 9 870 000€**

En 2022, elle propose une nouvelle offre de services : l'aide à l'ingénierie de projets. Cette aide à la décision concerne des prestations intellectuelles d'étude de faisabilité du projet.

La participation de la Carsat Sud-Est est plafonnée à 80% du projet d'ingénierie HT, dans la limite de **20 000 € par projet**.

De plus, pour accompagner la nécessaire réhabilitation et transformation de l'offre de services des résidences autonomie soulignée dans le récent rapport de Luc Broussy, l'Assurance retraite porte depuis 2014 un plan d'aide à l'investissement dédié. En 2021, il mobilise une **enveloppe inédite d'un montant de 30 M€**, contre 10 M€ habituellement, grâce à un abondement de la CNSA de 20 M€ dans le cadre du Ségur de la Santé.

En régions Sud Paca et Corse, **21 résidences autonomies ont été soutenues à hauteur de 2 895 000 €**.

Elle agit par ailleurs au côté des **bailleurs sociaux** pour adapter les logements du parc social à la transition démographique, prévenir et accompagner les locataires fragilisés et soutenir l'émergence d'habitats alternatifs accessibles à tous.

Depuis 2020, l'attribution d'aides financières pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements dans le parc social s'accompagne systématiquement de la signature d'une convention entre la Carsat Sud-Est et les bailleurs sociaux pour dépasser le seul soutien financier et déployer des dispositifs visant à renforcer le repérage et l'accompagnement des retraités fragiles, développer des actions de prévention et de lutte contre l'isolement et enrichir les pratiques professionnelles.

En 2021 : **360 adaptations de logements pour un budget de 1 260 000 € ont été attribuées** à la suite de la signature de **8 conventions de partenariat**.



### III Des services de proximité pour le bien-vieillir à domicile



La Carsat Sud-Est publie régulièrement des appels à projets visant à créer ou développer des aides et des services de proximité, contribuant à la préservation de l'autonomie et favorisant le lien social des retraités autonomes du Régime Général. Elle subventionne les projets en faveur du bien-vieillir, concourant à développer :

- De nouveaux services facilitant le quotidien ;
- Des actions d'amélioration de la vie sociale ;
- Des actions collectives pour la prévention de la perte d'autonomie ;
- Des solutions innovantes dans le domaine du Bien-Vieillir et de la Silver Autonomie.

Elle encourage également les projets , tout comme ceux permettant de créer du lien social entre les résidents et de promouvoir le Bien Vieillir, développés par les bailleurs sociaux. Les thématiques sont définies annuellement selon les orientations nationales et les financements disponibles.

En 2021, la Carsat Sud-Est a financé **12 projets représentant 106 847 € de subventions.**

### IV De nouvelles réponses à développer pour un « chez-soi » alliant vie sociale à domicile et solidarité intergénérationnelle

L'Assurance retraite soutient le développement de la cohabitation intergénérationnelle solidaire consacré par la loi Elan. Elle a mené une expérimentation portant sur l'attribution d'un forfait de cohabitation intergénérationnelle et solidaire. Il permet de couvrir, pour un retraité, l'essentiel des frais liés à l'accompagnement de l'association : mise en relation, suivi, conseils.

Cette expérimentation avec le réseau Cohabilis et ses associations locales conduite en 2021 dans 10 départements, a été initiée en 2022 par la Carsat Sud-Est avec le réseau Cohabilis

(<https://www.cohabilis.org/>).

## 3 - DES ACTIONS COLLECTIVES POUR PREVENIR LA FRAGILITE



L'Assurance Retraite a entrepris en interrégimes depuis près de 10 ans le développement d'une politique de prévention qui s'adresse à tous les retraités dès le passage à la retraite. Cette politique s'appuie sur une ingénierie dédiée aux actions collectives de prévention afin de consolider le capital autonomie des retraités, promouvoir un vieillissement actif et favoriser des comportements protecteurs en santé.

### I Une ingénierie de prévention en constante transformation

Cette politique se traduit par la conception, le financement d'actions collectives de prévention, réalisées par des opérateurs sélectionnés. Ces actions prennent de multiples formes : forums, conférences, réunions collectives et sorties, ou encore ateliers proposant plusieurs séances pour découvrir une thématique de prévention des effets du vieillissement.

Dans le Sud-Est, la programmation de ces actions est prise en charge en interrégimes par les Asept Paca et Corse, en lien avec les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

**En 2021, 10 646 retraités en ont bénéficié lors 571 activités à distance pour 5 380 participants, 612 activités en présentiel pour 5 266 participants (dont 1 018 lors de 65 réunions d'information / forums)**

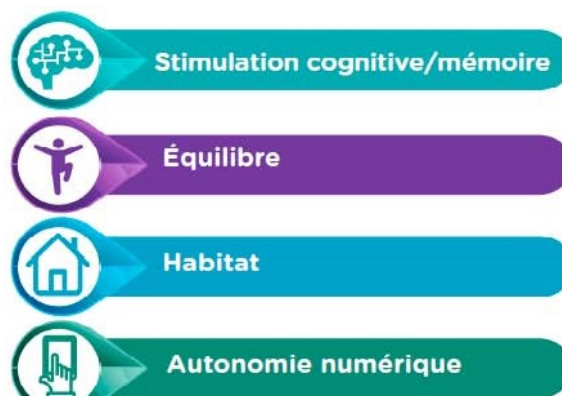
Les principales thématiques de prévention en santé des ateliers de l'Assurance retraite et de l'Interrégime reposent sur des référentiels nationaux construits notamment avec l'expertise de Santé Publique France afin de permettre aux opérateurs de bâtir leurs ateliers autour d'un cadre commun.

Les caisses de retraite sont aujourd'hui les premiers contributeurs financiers pour développer et programmer ces actions en veillant à aller dans les zones blanches fragiles grâce aux observatoires régionaux de la fragilité.

## II Une accessibilité simplifiée aux actions de prévention

Des services en ligne ont été développés depuis 2019 pour simplifier l'accès aux ateliers et activités :

- [www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr](http://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr) est le site web inter régime **régional** qui permet aux retraités de localiser des actions collectives de prévention gratuites (ateliers, conférences) près de chez eux dans les régions Paca et Corse.



Chiffres clés 2021 :

- 112 624 visiteurs
- 2 731 comptes retraités
- 1 056 évènements publiés
- + 4 000 inscriptions

Après avoir renseigné son adresse ou s'être géolocalisé, le visiteur accède à l'ensemble des activités proposées à proximité du domicile ou à distance.

Il peut filtrer par thématique ou type d'activité recherchés. Chaque activité est décrite sous forme de fiche qui précise le lieu, les horaires et les coordonnées de l'opérateur.

Le portail régional permet aux visiteurs de s'inscrire en ligne et de s'abonner à des alertes hebdomadaires sur les activités se déroulant à distance ou à proximité de leur lieu de vie. Nos partenaires habilités peuvent inscrire en leur nom les retraités qui rencontrent des difficultés à faire ces inscriptions en ligne.

Ouverts à tous les partenaires des caisses de retraite, porteurs de projets, associations et institutions, ces services permettent d'accéder en quelques clics à l'offre programmée de manière territorialisée.

- le portail national [Pourbienvieillir.fr](http://Pourbienvieillir.fr) propose également son service « Trouver un atelier ».
- Le site Web [www.asept-corse.fr](http://www.asept-corse.fr) permet de contacter directement les équipes Corses.

### III - Prévention destinée aux aidants

De plus en plus d'actifs proches de la retraite ou de jeunes retraités endossent un rôle de proche aidant au sein de leur famille ou de leur entourage immédiat. Que ce soit un enfant, un conjoint ou un parent et quelle que soit la situation (une chute, une maladie, un handicap, etc.), ce rôle concerne aujourd'hui 10 % des retraités.

La Carsat Sud-Est soutient les aidants proches, en 2021, ont été organisés :

33 ateliers de prévention ou groupes de paroles  
pour 331 aidants naturels

Zoom sur la Corse : expérimentation « Bulle d'air », un service de relaying à domicile pour les aidants familiaux non-professionnels : aide au démarrage et prestation individuelle expérimentale.

#### Former les aidants professionnels et les proches aidants



La Carsat Sud-Est propose des actions de formation aux professionnels qui entourent les personnes âgées, auxiliaires de vie, aides à domicile, aides-soignants, infirmiers, travailleurs sociaux, et prend en charge le coût correspondant. Un véritable parcours de formation permettant d'améliorer les pratiques des aidants professionnels leur est proposé. Les thèmes des modules portent, par exemple, sur l'équilibre nutritionnel, les troubles mentaux, ou encore la gestion des situations difficiles, l'épuisement professionnel, la bientraitance, l'art thérapie, etc.

En 2021, 923 aidants professionnels ont été formés lors de 179 sessions

## IV - Des offres de service prévention en direction des plus fragiles

### Repérer les fragilités

Tous les territoires et tous les individus ne sont pas dans la même situation face aux enjeux du vieillissement. L'observatoire régional des situations de fragilités Grand Sud permet de repérer sur les territoires les personnes fragilisées, qui le plus souvent n'expriment pas de demande d'aides ainsi que les territoires prioritaires d'intervention.



<https://www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr/>

Cet outil, piloté par la Carsat Sud-Est, s'inscrit dans une démarche de mutualisation des ressources de l'ensemble des partenaires intervenant auprès des publics fragilisés.

### Lutter contre l'isolement

La Carsat Sud-Est déploie avec les centres sociaux des actions de prévention des risques liés au vieillissement. S'appuyant sur leur savoir-faire en matière de développement social local, ce partenariat permet d'entretenir, de développer ou de restaurer du lien social lorsqu'il y a risque d'isolement.

Pour 2021, des appels à projets aux thématiques plus variées ont été lancés en favorisant notamment l'inclusion numérique des personnes isolées.

36 centres sociaux, 5 fédérations départementales, 1 Union régionale ont été conventionnés pour un montant de 371 840€

Une journée sur le thème du « mieux-vieillir » avec les centres sociaux a réuni plus de 80 représentants et acteurs régionaux, le 18 novembre 2021.

### Des aides temporaires en cas de difficultés

Après une hospitalisation ou lors de situations de rupture telles que la perte d'un conjoint, la Carsat Sud-Est propose des services à domicile adaptés : accompagnement administratif, aide à la gestion budgétaire, soutien par un psychologue, aide à domicile, livraison des courses et des médicaments, portage des repas, installation d'une téléalarme, etc.

Ce dispositif peut être mis en place après évaluation des besoins, dans la limite d'une durée de 3 mois et d'un plafond de dépenses de 1 800 euros ; la participation de la Carsat Sud-Est est en fonction des revenus du retraité.

En 2021, la Carsat Sud-Est a accompagné :

516 retraités dans le cadre de l'aide en situation de rupture

5 525 retraités dans le cadre de l'aide à la sortie d'hospitalisation (ARDH) dont 2 782 accompagnements du service social

Un formulaire ARDH interrégime, commun à quatre caisses nationales et à leurs représentations terrain - Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) - permet, en 2022, de faciliter les démarches administratives des professionnels qui accompagnent les assurés dans leurs démarches.

## 4 - DE NOUVELLES REPONSES DE PREVENTION POUR DEMAIN

### I - Le soutien à l'innovation : VIVA Lab accélère les solutions de demain

En créant VIVA Lab début 2019 avec la MSA, l'Agirc-Arrco, France Active et la Banque des territoires, la Cnav a affirmé son soutien à l'innovation dans le champ de la prévention de la dépendance. L'objectif est d'accélérer le développement de nouveaux produits ou services dans le champ de la prévention et du vieillissement actif en santé.

Concrètement, les entreprises repérées se voient proposer un accompagnement assuré par l'un des 20 experts partenaires du pôle. Il est intégralement financé par VIVA Lab et porte sur les différentes dimensions de la croissance d'une entreprise : business plan, tests d'usages, stratégie commerciale, accompagnement au processus de levée de fonds, subvention éventuelle, mesure d'impact social, et bien d'autres, en fonction des besoins et de la maturité du projet soutenu.

#### Parmi les 27 projets d'ores et déjà accompagnés :

- Manéa et « Les flâneuses » développées par E-Hé : aide technique
- Néoppy, Alphonse et Jubiliz, Néosilver : préparation du passage à la retraite
- Picto Access : accessibilité des établissements recevant du public
- Happyvisio : plateforme de conférences et d'activités loisirs, santé, bien-être à destination des seniors
- Myautonomie informe les aidants, aidés et professionnels prescripteurs sur les aides et services existants via des bornes interactives et des widgets (formulaires intégrables).

Le montant moyen des accompagnements s'élève à 50 000 €.

En avril 2021, Silver Valley et le magazine Capital ont dressé un top 40 des startups de la silver économie s'appuyant sur des critères objectifs de réussite entrepreneuriale : 1 sur 4 a été repérée et accompagnée par VIVA Lab. Plus de 100 emplois ont été créés à date.

#### Faits marquants régionaux 2021

« Les audacieux » ou la maison de la diversité : location d'habitat inclusif pour étudiants, seniors, dont 70% LGBT, basé sur un projet d'entraide autour du bien-vieillir : chambres d'amis mutualisées, espaces de vie collectifs.

4 commissions locales se sont réunies. Depuis 2021, ces commissions intègrent un nouveau membre : le Gérontopôle Sud.



## II - Des partenariats essentiels pour repérer et accompagner les seniors

### Un partenariat spécifique avec l'association Les Petits Frères des Pauvres

Dans le contexte de la crise sanitaire, la suspension et/ou l'aménagement de certains services, combinés aux obligations de distanciation physique, ont induit un risque important d'accroissement de l'isolement social des personnes âgées.

Dès 2020, l'Assurance retraite a noué un partenariat spécifique avec l'association Les Petits Frères des Pauvres permettant de renforcer ses missions et de porter conjointement un ensemble d'actions dans le cadre de la crise sanitaire. Nationalement, la Cnav a soutenu le dispositif Solitud'écoute, fortement mobilisé pendant la crise, et l'étude « Isolement des personnes âgées et confinement ». Le réseau des caisses régionales s'est également saisi de ce nouveau partenariat puisque 13 d'entre elles ont mis en place une collaboration locale.

En 2021, le Conseil d'administration de la Cnav a souhaité pérenniser des coopérations durables et structurantes avec Les Petits Frères des Pauvres afin de renforcer les moyens d'intervention de l'Assurance retraite en direction des retraités socialement très fragilisés. Cette collaboration renouvelée, pluriannuelle, déclinée nationalement et régionalement est structurée autour de deux grands axes :

- la lutte contre l'isolement, visant notamment à poursuivre le soutien au dispositif Solitud'Écoute et à réaliser une déclinaison régionale de l'étude annuelle des Petits Frères des Pauvres ;
- la détection et l'accompagnement des personnes âgées précaires, fragiles, via des actions d'interconnaissance mutuelle et la réalisation d'un kit pédagogique et pratique dédié à la lutte contre l'isolement à l'usage des acteurs de terrain (caisses, élus, services d'aide à domicile, associations, bailleurs sociaux, etc).

### Un pôle dédié aux relations partenariales Sud-Est



La Carsat Sud-Est déploie une politique d'action sociale en partenariat :

- avec les collectivités territoriales : les conférences des financeurs, les départements, les communes et les intercommunalités, leurs CCAS, CIAS et centres sociaux ;
- avec les autres régimes de protection sociale : l'action sociale a toujours été un terrain pionnier de l'interrégimes (avec la MSA, la CNRACL, l'Ircantec...) – notamment pour des actions de prévention communes – et de l'interbranche (avec l'Assurance Maladie) ;
- enfin, avec les acteurs locaux engagés dans la prévention de la perte d'autonomie : les résidences autonomie, les services d'aide à domicile, les prestataires habitat, les porteurs de projets...

Afin de fluidifier, faciliter ces relations, la Direction Accompagnement social de la Carsat Sud-Est met à disposition des partenaires une équipe dédiée, au sein de son département « Promotion de l'offre de service et des partenariats ».

Une nouvelle instance interne, le Comité de suivi des partenariats, est créée dans le but de renforcer la coordination de branche et permettre ainsi une meilleure compréhension des enjeux liés à la stratégie de développement des partenaires.

L'équipe dédiée est l'interlocutrice privilégiée pour toute nouvelle sollicitation partenariale. Elle est chargée d'étudier les demandes qui relèvent du champ de l'accompagnement social, voire plus globalement à l'échelle des autres branches de la Carsat Sud-Est.

**Nous contacter : [partenairesas@carsat-sudest.fr](mailto:partenairesas@carsat-sudest.fr)**



## Contacts

### Partenaires

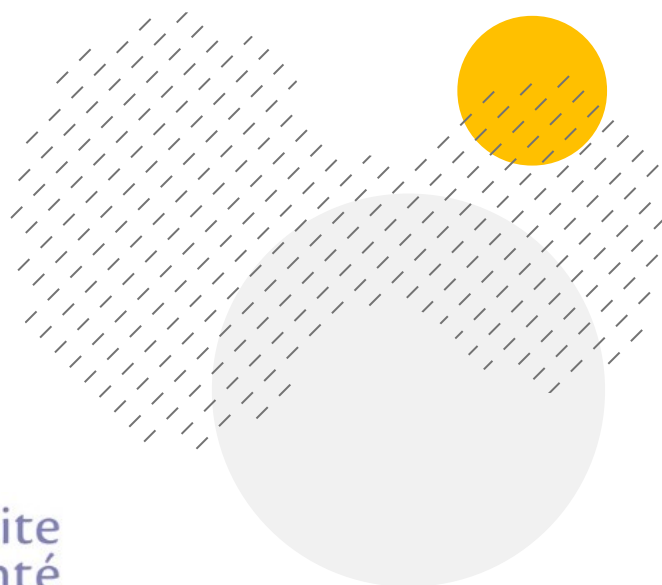
[partenairesas@carsat-sudest.fr](mailto:partenairesas@carsat-sudest.fr)

Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Marie-Pierre Taligrot - 04 91 85 90 50

Corse : Sylviane Aix-Martinez – 06 61 27 69 33

### Presse

Valérie L'Hostis – 04 91 85 79 38 – [valerie.lhostis@carsat-sudest.fr](mailto:valerie.lhostis@carsat-sudest.fr)



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
*Sud-Est*